Image not found or type unknown

Huissiers peu diligents

Par **Caro1308**, le **19/05/2021** à **09:19**

J'ai fait appel à un huissier pour faire exécuter un jugement et récupérer les sommes dues par mon ex conjoint(fonctionnaire). L'huissier sollicité en octobre 2019 n'avait toujours rien fait en juillet 2020, et détenait une provision de 446,56 euros que je lui avais versé . Pendant cette période, il ne répondait pas où presque à mes sollicitations, seulement pour m'indiquer qu'il n'avait pas reçu les originaux des jugements qu'ils ont retrouvés après l'intervention de la chambre interdépartementale des huissiers que j'avais alertée. La chambre m'a conseillé de saisir un autre huissier. Ce que j'ai fait des juillet 2020, des que le premier m'a rendu le dossier et la provision. Le deuxième huissier m'a demandé une provision de 400 euros. Et depuis ne me tient pas informé de la situation. Cela fait 10 mois. J'ai à nouveau saisi la chambre départementale qui m'a dit interroger l'huissier en question en février. Depuis pas de réponse. En mars, j'ai aussi saisi la chambre nationale des huissiers et le procureur de la république. À ce jour, sans retour. Dites moi quel recours pour simplement faire appliquer mes droits?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés